
Invesco Funds

2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Luxembourg

www.invesco.com

Le 26 janvier 2024

Circulaire à l'attention des Actionnaires : Invesco Global Targeted Returns Fund

IMPORTANT : la présente circulaire est importante et exige toute votre attention. Si vous avez la moindre question quant aux suites à lui donner, nous vous recommandons de consulter votre conseiller financier professionnel.

À propos des informations figurant dans la présente circulaire :

Les administrateurs d'Invesco Funds, une SICAV de droit luxembourgeois, (les « Administrateurs ») et la société de gestion d'Invesco Funds assument la responsabilité de l'exactitude des informations figurant dans le présent courrier. À la connaissance des Administrateurs et de la société de gestion d'Invesco Funds (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations figurant dans le présent courrier sont, à la date de sa rédaction, conformes à la réalité et n'omettent aucun élément susceptible d'avoir des répercussions sur la teneur de ces informations. Les Administrateurs en assument par conséquent l'entière responsabilité.

Sauf définition contraire dans la présente circulaire, les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus d'Invesco Funds (le « Prospectus »).

Invesco Funds est réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Administrateurs : Peter Carroll, Rene Marston, Timothy Caverly, Andrea Mornato et Fergal Dempsey

Constitué au Luxembourg sous le n° B-34457
N° TVA LU21722969

Contenu de la présente circulaire :

- Lettre explicative des administrateurs d'Invesco Management S.A. et d'Invesco Funds	Page 2
- Annexe 1 : principales différences et similitudes entre le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund et le compartiment Invesco Sustainable Global Income Fund	Page 13
- Annexe 2 : calendrier du projet de fusion et de liquidation du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund	Page 20

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire d'Invesco Global Targeted Returns Fund, un compartiment d'Invesco Funds (ci-après « Invesco Funds » ou la « SICAV »).

La présente circulaire décrit notre projet visant à :

- 1- **créer une nouvelle Catégorie d'Actions afin d'isoler les actifs russes** détenus par le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund et ainsi faciliter la fusion, comme décrit plus en détail ci-dessous ;
- 2- **fusionner les autres catégories d'actions du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund** (le « Compartiment absorbé ») avec le compartiment Invesco Sustainable Global Income Fund (le « Compartiment absorbant ») (collectivement les « Compartiments »), tous deux des compartiments de la SICAV agréés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») ;
- 3- **liquider le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund**

Tous les événements ci-dessus prendront effet à la même date (la « Date de prise d'effet »), comme détaillé ci-dessous.

A. Modalités de la création d'une nouvelle Catégorie d'Actions au sein du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund et de la fusion envisagée

A 1. Contexte général et motivations du projet de fusion

Invesco Funds est immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B34457 en tant que société d'investissement à capital variable (SICAV). En vertu de la Loi de 2010, Invesco Funds prend la forme d'un OPCVM à compartiments multiples avec responsabilité séparée entre les compartiments.

Le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund a été agréé par la CSSF et lancé le 18 décembre 2013 en tant que compartiment d'Invesco Funds.

Une évaluation interne de la commercialité continue, de l'adéquation du produit et de la demande future de la franchise « Global Targeted Return » a été réalisée chez Invesco. Après avoir pris en compte l'orientation stratégique du produit, les Administrateurs ont analysé le potentiel futur du produit et estiment que le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund ne sera pas en mesure de lever d'actifs significatifs en raison d'un manque de demande des clients vis-à-vis de stratégies de rendement ciblées sur le marché.

Les actifs sous gestion du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund (302,57 millions d'euros au 30 septembre 2023) ont considérablement diminué au fil du temps. Cela reflète à la fois une baisse de l'appétit des clients pour les stratégies de rendement ciblées et une réaction au profil de rendement décevant sur un certain nombre d'années, malgré une amélioration de la performance au cours de l'année passée. Forts de ce constat, les Administrateurs ont décidé de fusionner le Compartiment absorbé (comme décrit plus en détail ci-dessous) avec le Compartiment absorbant étant donné qu'ils ne prévoient pas d'augmenter les souscriptions dans un avenir proche. Le Compartiment absorbant a été agréé par la CSSF et lancé le 15 décembre 2022 en tant que compartiment d'Invesco Funds.

Les Administrateurs estiment que le Compartiment absorbant est un fonds cible approprié, à savoir un compartiment mixte présentant un meilleur potentiel de croissance et qui est géré conformément à l'article 9 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

A 2. Création d'une nouvelle Catégorie d'Actions (« A1 ») au sein du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund à la Date de prise d'effet pour isoler les actifs russes faisant l'objet de sanctions

Il convient de noter que le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund détient des actifs russes faisant l'objet de sanctions actuellement valorisés à zéro. Afin de procéder à la fusion envisagée, les Administrateurs ont décidé d'isoler ces actifs russes dans une nouvelle Catégorie d'Actions « A1 » à la Date de prise d'effet. Tous les Actionnaires du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund à la Date de prise d'effet deviendront Actionnaires de la Catégorie d'Actions « A1 » proportionnellement à leur participation dans le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund (en plus de toute participation existante détenue dans les autres Catégories d'Actions).

Veuillez trouver ci-dessous les détails des actifs russes qui doivent être transférés à la Catégorie d'Actions « A1 » :

Nom de l'émetteur	Code ISIN	Holding
Russie, Fédération de (Gouvernement) (échéance 7/23/2031)	RU000A103901	28 976 000
SBERBANK ROSSII PAO	RU0009029540	20 460

Les Catégories d'Actions restantes du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund (le Compartiment absorbé) seront ensuite fusionnées avec la Catégorie d'Actions équivalente correspondante du Compartiment absorbant.

Ainsi, les Actionnaires détenant toujours des Actions du Compartiment absorbé à la Date de prise d'effet (voir définition ci-après) se verront attribuer des Actions du Compartiment absorbant au *pro rata* en échange de leurs Actions du Compartiment absorbé sur la base d'un « rapport d'échange » tel que décrit plus en détail à la Section A3 ci-dessous.

Afin de lever toute ambiguïté, tous les actionnaires du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund détient une participation proportionnelle de la Catégorie d'Actions « A1 » du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund une fois la fusion terminée. En outre, il convient de noter qu'aucune commission de gestion ni d'agent de service ne sera facturée à la Catégorie d'Actions « A1 ».

Tous les coûts potentiels relatifs à la création et à la gestion de la Catégorie d'Actions « A1 » seront à la charge de la Société de gestion.

A 3. Incidence prévue du projet de fusion

Compte tenu des motivations exposées ci-dessus, on s'attend à ce que la fusion envisagée bénéficie aux Actionnaires du Compartiment absorbé décidant de maintenir leur investissement dans le Compartiment absorbant à longue échéance. En outre, la fusion envisagée ne devrait pas avoir d'incidence sur les droits des autres Actionnaires du Compartiment absorbant (veuillez vous reporter à la section B2 ci-dessous).

Outre l'information ci-dessous, l'Annexe 1 à la présente circulaire décrit les grandes différences et similitudes entre Compartiment absorbé et Compartiment absorbant du point de vue de vos intérêts. La Catégorie d'Actions « A1 » nouvellement créée ne fera pas partie du processus de fusion, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessus.

Les Administrateurs **vous** recommandent d'**étudier avec soin l'Annexe 1**.

Afin de lever toute ambiguïté, la politique d'investissement et le profil de risque du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant sont différents. Il existe d'autres différences, comme indiqué plus en détail à l'Annexe 1 ci-dessous (par exemple, le profil de l'investisseur type, la méthode utilisée pour calculer l'exposition globale, le niveau prévu de l'effet de levier et la classification SFDR). Toutefois, la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissements, les principaux prestataires de services (Dépositaire, Agent administratif et Auditeurs), les types et conventions de dénomination de la Catégorie d'Actions, la devise de référence (EUR), les caractéristiques opérationnelles (Jours ouvrables, Heure limite de passation des ordres, Date de règlement, Calcul de la VL, Politique de distribution et

Rapports) sont identiques. Enfin, la structure des frais (telle que résumée ci-dessous) est différente, car la structure globale des frais du Compartiment absorbant est inférieure.

Bien que les dates de déclaration et de paiement de la distribution du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant soient les mêmes d'après les politiques de distribution décrites dans le Prospectus, à moins qu'il n'y ait pas de revenu excédentaire, la SICAV peut procéder à une distribution spéciale aux Actionnaires du Compartiment absorbé avant la Date de prise d'effet afin de liquider tout droit à revenu. La décision de procéder à une telle distribution spéciale est à la discrétion de la SICAV et le versement peut intervenir à une date antérieure à la Date de prise d'effet, qui diffère des dates de distribution régulières indiquées dans le Prospectus. Après la Date de prise d'effet, les Actionnaires recevront des versements de distribution conformément au Prospectus.

À la Date de prise d'effet, les Actionnaires du Compartiment absorbé détenant toujours des Actions de ce dernier à cette date deviendront Actionnaires de la Catégorie d'Actions équivalente correspondante du Compartiment absorbant (à l'exception des Actions « A1 » du Compartiment absorbé, qui ne sont pas concernées par la fusion envisagée). Au terme de la fusion, ils détiendront les Actions en question selon les mêmes modalités que les autres Actionnaires de la Catégorie d'Actions concernée du Compartiment absorbant.

Droits des Actionnaires

Le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund et le Compartiment absorbant sont tous deux des compartiments d'Invesco Funds. En conséquence, les droits des Actionnaires sont les mêmes et restent inchangés.

Objectif et politique d'investissement, et risques associés

Le Compartiment absorbé est un compartiment multi-actifs dont l'objectif est de générer un rendement total positif dans toutes les conditions de marché sur une période de trois années consécutives. Le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund vise un rendement brut de 5 % par an au-delà de l'EURIBOR 3 mois (ou un taux de référence équivalent) moyennant une volatilité au moins moitié moindre que celle des actions mondiales, sur la même période de 3 années consécutives. Rien ne garantit que le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund réalisera un rendement positif ou atteindra son objectif de volatilité. Le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund cherche à atteindre son objectif en associant un certain nombre d'idées d'investissement individuelles au sein d'un portefeuille avec gestion du risque. Chaque idée est sélectionnée, sur la base d'un horizon d'investissement à 2-3 ans, parmi les secteurs économiques et types d'actifs incluant, de manière non exhaustive, les actions, le crédit, les taux d'intérêt, les devises, les matières premières, l'inflation, l'immobilier et/ou la volatilité.

Le Compartiment absorbant est un compartiment multi-actifs qui vise à soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone sur le moyen à long terme en vue d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Dans le cadre de la réalisation de son objectif d'investissement durable, le Compartiment absorbant vise à générer des revenus et une croissance du capital. Le Compartiment absorbant cherche à atteindre son objectif principalement via une allocation flexible en faveur des titres de créance et des actions internationales.

Le Compartiment absorbant est classé comme un produit relevant de l'article 9 du SFDR, alors que le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund est conforme à l'article 6 du SFDR.

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant sont tous deux gérés par Invesco Asset Management Limited.

Le profil de risque global du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant est différent, bien que l'Indicateur synthétique de risque (ISR), comme indiqué ci-dessous, soit le même pour le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant. Les facteurs de risque pertinents ou importants applicables au compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund et au Compartiment absorbant sont indiqués dans le tableau des risques ci-dessous. Pour plus d'information sur ces facteurs de risque, voir le Prospectus.

	Risque de liquidité	Risque de change	Risque de rotation du portefeuille	Risque de volatilité	Risque lié aux actions	Risque lié aux titres de capital-investissement et aux actions non cotés	Investissement dans les sociétés de petite capitalisation	Risque de concentration sectorielle	Risque de concentration des participations	Risque de concentration géographique	Risque de crédit	Risque de taux d'intérêt	Investissement en obligations à haut rendement/spéculatives	Investissement en obligations perpétuelles	Risque lié aux titres en détresse	Risque lié aux obligations convertibles conditionnelles	Risque lié aux obligations convertibles	Risque lié aux ABS/MBS	Risque lié aux instruments financiers dérivés à des fins d'investissement	Risque d'allocation dynamique d'actifs	Risque lié aux matières premières	Risque lié aux marchés émergents	Investissement en Russie	Risque lié aux investissements sur le marché indien de la dette	Risques liés aux QFI	Risque lié au Stock Connect	Risque lié au Bond Connect	Risque lié aux investissements ESG
Invesco Global Targeted Returns Fund	x	x	x	x	x						x	x	x		x				x	x	x	x				x	x	
Invesco Sustainable Global Income Fund	x			x	x						x	x	x		x	x			x	x		x					x	x

L'ISR indiqué dans les Documents d'informations clés (« DIC ») est actuellement de 3 (sur une échelle de 1 à 7) tant pour le Compartiment absorbé que pour le Compartiment absorbant.

Rééquilibrage de portefeuille

Le Gestionnaire d'investissements veillera à ce que le portefeuille de placements du Compartiment absorbé cédé à la Date de prise d'effet soit compatible avec l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment absorbant. À cette fin, un exercice de rééquilibrage du portefeuille aura lieu dans les deux (2) semaines à compter de la Date de prise d'effet.

Les coûts totaux associés au rééquilibrage des investissements sous-jacents du portefeuille (principalement les frais de transaction et de négociation) entrepris dans les deux semaines suivant la Date de prise d'effet dans le cadre de cet exercice de rééquilibrage, sont raisonnablement estimés à 48 points de base (« pb ») de la VL du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund à la date de rééquilibrage, et seront supportés par le Compartiment absorbé jusqu'à un maximum de 58 pb de sa VL à la date de rééquilibrage, la fusion envisagée devant permettre aux investisseurs de bénéficier d'un meilleur positionnement, d'opportunités de croissance plus importantes à long terme et d'avantages découlant de l'augmentation des économies d'échelle. Les coûts de rééquilibrage supérieurs à un maximum de 58 pb de la VL du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund à la date de rééquilibrage seront supportés par la Société de gestion.

Le fondement de cette estimation des coûts est cohérent avec la méthodologie utilisée par la SICAV afin d'atténuer l'effet de dilution, comme décrit plus en détail dans la sous-section intitulée « Mécanisme de swing pricing » à la Section 6.2 du Prospectus. L'estimation des coûts reflétera les coûts approximatifs d'achat ou de vente des actifs sous-jacents du Compartiment absorbé en raison des frais de transaction, des taxes et de tout écart entre les cours acheteur/vendeur des actifs sous-jacents et peut inclure des frais fiscaux anticipés.

Il convient de noter qu'au cours de la période de rééquilibrage et dans les deux semaines précédant la Date de prise d'effet, le Compartiment absorbé s'écartera de, et pourrait ainsi enfreindre, son objectif et sa politique d'investissement. Cela s'explique par le fait que le chevauchement entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant est faible et que la façon dont les Compartiments sont gérés est différente, ce qui se traduira par un taux de rotation élevé et une expérience client différente de celle qui aurait été obtenue autrement si l'exercice de rééquilibrage du portefeuille n'avait pas eu lieu.

Dans la mesure où les coûts de rééquilibrage sont pris en charge par le Compartiment absorbé, les Actionnaires qui restent dans le Compartiment absorbé pendant la période de rééquilibrage seront soumis aux coûts de rééquilibrage.

L'Annexe 1 décrit en détail l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant.

Frais et charges des Catégories d'Actions du Compartiment absorbé et des Catégories d'Actions correspondantes du Compartiment absorbant.

Le tableau ci-dessous présente les commissions de gestion, les commissions de distribution, les commissions d'agent de service et les commissions de conservation définies dans le Prospectus, ainsi que les frais courants les plus récents définis dans les DIC du Compartiment absorbé et des Catégories d'Actions correspondantes du Compartiment absorbant.

Veuillez noter que les Actionnaires détenant des Actions « B » dans le Compartiment absorbé seront transférés dans le cadre de la fusion vers une Catégorie d'Actions « A », comme indiqué ci-dessous. Des Frais de rachat conditionnels (« CDSC ») sont prélevés pour les rachats d'Actions « B » lorsque cette mesure est prise dans les 4 ans suivant la date d'achat. Les Actions « B » font également l'objet d'une commission de distribution annuelle, contrairement aux Actions « A ». Comme la mesure entreprise ici n'est pas demandée par le client, les CDSC sont supprimés et les clients ne seront plus tenus de payer la commission de distribution annuelle. Pour de plus amples informations sur les différences entre les Actions « A » et les Actions « B », veuillez vous référer à la Section 4.1 (Types d'Actions) du Prospectus. En cas de rachat ou d'échange avant la fusion, les CDSC seront annulés, le cas échéant.

Compartiment absorbé						Compartiment absorbant					
Catégorie d'Actions	Commission de gestion	Commission de distribution annuelle	Commission d'agent de service max.	Commission de conservation max.	Frais courants	Catégorie d'Actions	Commission de gestion	Commission de distribution annuelle	Commission d'agent de service max.	Commission de conservation max.	Frais courants*
A (couverte en CHF) – Capitalisation***	1,40 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	1,63 %	A (couverte en CHF) – Capitalisation***	1,25 %	S./O.	0,35 %	0,0075 %	1,59 %
A (couverte en SEK) – Capitalisation***	1,40 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	1,63 %	A (couverte en SEK) – Capitalisation***	1,25 %	S./O.	0,35 %	0,0075 %	1,59 %
A (couverte en USD) – Capitalisation	1,40 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	1,63 %	A (couverte en USD) – Capitalisation	1,25 %	S./O.	0,35 %	0,0075 %	1,59 %
A – Capitalisation	1,40 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	1,63 %	A – Capitalisation	1,25 %	S./O.	0,35 %	0,0075 %	1,59 %
A – Distributions annuelles	1,40 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	1,63 %	A – Distributions annuelles	1,25 %	S./O.	0,35 %	0,0075 %	1,59 %
A (couverte en GBP) – Capitalisation**	1,40 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	1,63 %	A (couverte en GBP) – Capitalisation**	1,25 %	S./O.	0,35 %	0,0075 %	1,59 %
B – Capitalisation***	1,40 %	1,00 %	0,20 %	0,0075 %	2,56 %	A – Capitalisation	1,25 %	S./O.	0,35 %	0,0075 %	1,59 %
C – Capitalisation**	0,90 %	S./O.	0,20 %	0,0075 %	1,13 %	C – Capitalisation**	0,80 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	1,04 %
C (couverte en CHF) – Capitalisation**	0,90 %	S./O.	0,20 %	0,0075 %	1,13 %	C (couverte en CHF) – Capitalisation**	0,80 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	1,04 %
C (couverte en GBP) – Capitalisation**	0,90 %	S./O.	0,20 %	0,0075 %	1,13 %	C (couverte en GBP) – Capitalisation**	0,80 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	1,04 %
C (couverte en USD) – Capitalisation**	0,90 %	S./O.	0,20 %	0,0075 %	1,13 %	C (couverte en USD) – Capitalisation**	0,80 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	1,04 %

Compartiment absorbé						Compartiment absorbant					
Catégorie d'Actions	Commission de gestion	Commission de distribution annuelle	Commission d'agent de service max.	Commission de conservation max.	Frais courants	Catégorie d'Actions	Commission de gestion	Commission de distribution annuelle	Commission d'agent de service max.	Commission de conservation max.	Frais courants*
E – Capitalisation**	1,90 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	2,23 %	E – Capitalisation**	1,75 %	S./O.	0,35 %	0,0075 %	2,09 %
I (couverte en CAD) - Distributions annuelles#**	0,00 %	S./O.	0,05 %	0,0075 %	0,09 %	I (couverte en CAD) - Distributions annuelles#**	0,00 %	S./O.	0,05 %	0,0075 %	0,05 %
R (couverte en USD) – Capitalisation#**	1,40 %	0,70 %	0,30 %	0,0075 %	2,33 %	R (couverte en USD) – Capitalisation#**	1,25 %	0,70 %	0,35 %	0,0075 %	2,29 %
R – Capitalisation#**	1,40 %	0,70 %	0,30 %	0,0075 %	2,33 %	R – Capitalisation#**	1,25 %	0,70 %	0,35 %	0,0075 %	2,29 %
S (couverte en USD) – Capitalisation#**	0,70 %	S./O.	0,05 %	0,0075 %	0,84 %	S (couverte en USD) – Capitalisation#**	0,62 %	S./O.	0,05 %	0,0075 %	0,72 %
S – Capitalisation**	0,70 %	S./O.	0,05 %	0,0075 %	0,84 %	S – Capitalisation**	0,62 %	S./O.	0,05 %	0,0075 %	0,72 %
Z - Capitalisation	0,70 %	S./O.	0,20 %	0,0075 %	0,93 %	Z - Capitalisation	0,62 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	0,86 %
Z - Distributions annuelles	0,70 %	S./O.	0,20 %	0,0075 %	0,93 %	Z - Distributions annuelles	0,62 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	0,86 %
Z (couverte en CHF) – Capitalisation#**	0,70 %	S./O.	0,20 %	0,0075 %	0,93 %	Z (couverte en CHF) – Capitalisation#**	0,62 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	0,86 %
Z (couverte en GBP) – Capitalisation#**	0,70 %	S./O.	0,20 %	0,0075 %	0,93 %	Z (couverte en GBP) – Capitalisation#**	0,62 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	0,86 %
Z (couverte en USD) – Capitalisation	0,70 %	S./O.	0,20 %	0,0075 %	0,93 %	Z (couverte en USD) – Capitalisation	0,62 %	S./O.	0,30 %	0,0075 %	0,86 %

**Ces classes d'actions ne sont pas autorisées à la commercialisation en Belgique.

Ces classes d'actions ne sont pas autorisées en France.

*Il convient de noter qu'un plafond discrétionnaire sur plusieurs composantes du coût total a été mis en place pour le Compartiment absorbant à compter du 29 novembre 2023. Ce plafond restera en place tant que le Compartiment absorbant existera (c'est-à-dire qu'il restera en place jusqu'à la liquidation du Compartiment absorbant).

A 4. Évaluation des éléments d'actif et de passif, calcul du rapport d'échange et échange des Actions

Suite à la fusion envisagée, à la Date de prise d'effet, le Compartiment absorbé transférera ses actifs et passifs (à l'exception de ceux alloués aux Actions « A1 ») au Compartiment absorbant.

Il convient de noter que plusieurs actifs au sein du Compartiment absorbé sont évalués à zéro ou ont une valeur minimale en raison d'un litige en cours. Afin de se conformer aux modalités de la fusion, ces actifs seront transférés au Compartiment absorbant à la Date de prise d'effet si le Compartiment absorbé ne parvient pas à trouver d'acheteur pour ces titres. Il est donc possible que le Compartiment absorbant détienne des actifs non conformes à ses critères ESG. Au 23 octobre 2023, ces actifs représentent 0,01 % de la VL du Compartiment absorbé.

Les actifs sous gestion du Compartiment absorbé s'élevaient à 302,57 millions EUR au 30 septembre 2023, et ceux du Compartiment absorbant à 22,59 millions EUR au 30 septembre 2023.

Le nombre d'Actions correspondantes du Compartiment absorbant devant être émises pour chaque Actionnaire du Compartiment absorbé qui continue de détenir des Actions du Compartiment absorbé à la Date de prise d'effet sera calculé sur la base d'un « rapport d'échange » à la Date de prise d'effet. Ce « rapport d'échange » est un facteur qui exprime le nombre d'Actions devant être émises dans la Catégorie d'Actions correspondante du Compartiment absorbant pour une Action d'une Catégorie d'Actions absorbée. Il s'agira d'un chiffre à six (6) décimales, calculé en divisant le prix de la catégorie d'actions respective du Compartiment absorbé par le prix de la catégorie d'actions respective du Compartiment absorbant.

L'annulation de toutes les Actions du Compartiment absorbé, à l'exception de la Catégorie d'Actions « A1 », et l'émission d'Actions correspondantes du Compartiment absorbant interviendra sur la base de la VL non arrondie du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant au Point de valorisation à la Date de prise d'effet. Veuillez noter que les VL par Action du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant ne seront pas nécessairement les mêmes à la Date de prise d'effet. Même si la valeur globale de leurs participations sera presque identique avant et après la Date de prise d'effet (toute différence étant négligeable et due aux arrondis), les Actionnaires du Compartiment absorbé qui continuent de détenir des Actions du Compartiment absorbé à la Date de prise d'effet pourront recevoir un nombre d'Actions du Compartiment absorbant différent de celui qu'ils détenaient précédemment dans le Compartiment absorbé en raison de la différence de la VL par action.

Veuillez noter que si le rapport d'échange est arrondi à la baisse, les Actionnaires du Compartiment absorbé recevront des Actions dont la valeur est légèrement inférieure à celle de la transition, les Actionnaires du Compartiment absorbant y gagnant proportionnellement. Si le rapport d'échange est arrondi à la hausse, les Actionnaires du Compartiment absorbé recevront des actions dont la valeur est légèrement supérieure à celle de la transition, les Actionnaires du Compartiment absorbant y perdant proportionnellement.

Si l'application du rapport d'échange applicable n'entraîne pas l'émission d'Actions entières, les Actionnaires du Compartiment absorbé qui continuent de détenir des Actions du Compartiment absorbé à la Date de prise d'effet se verront attribuer des fractions d'Actions, jusqu'à trois (3) décimales, de la Catégorie d'Actions correspondante du Compartiment absorbant, conformément aux dispositions du Prospectus.

Les Actionnaires qui souscrivent des Actions du Compartiment absorbant après la Date de prise d'effet en précisant le nombre d'Actions dans leur demande (plutôt que le montant numéraire) doivent savoir que le prix total de la souscription payable pour ces Actions au sein du Compartiment absorbant peut différer du montant exigible pour la souscription d'une Catégorie d'Actions absorbée du fait de la différence de valeur liquidative par Action entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant.

À la Date de prise d'effet, la valorisation du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant, et par la suite toutes valorisations futures du Compartiment absorbant, seront calculées sur la base des principes de valorisation définis dans le Prospectus et les Statuts d'Invesco Funds.

Si vous n'avez pas racheté/échangé vos Actions dans le Compartiment absorbé avant la Date de prise d'effet, l'Agent de registre et de transfert vous adressera une confirmation écrite après la Date de prise d'effet en précisant le rapport d'échange appliqué ainsi que le nombre d'Actions qui vous ont été attribuées pour la Catégorie d'Actions correspondante du Compartiment absorbant à la Date de prise d'effet, du fait de la fusion.

Aucune commission initiale n'est exigible sur l'émission d'Actions du Compartiment absorbant dans le cadre de la fusion envisagée.

A 5. Date de prise d'effet proposée pour la fusion et la liquidation

La fusion envisagée du Compartiment absorbé, et la liquidation ultérieure du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund, prendront effet le 15 mars 2024 (la « Date de prise d'effet »), ou à une date ultérieure fixée par les Administrateurs, qui peut intervenir jusqu'à quatre (4) semaines plus tard, sous réserve de l'approbation préalable d'une date ultérieure par la CSSF et d'une notification immédiate par écrit de celle-ci aux Actionnaires qui continuent de détenir des Actions du Compartiment absorbé.

Si les Administrateurs fixent une Date de prise d'effet ultérieure, ils peuvent également modifier en conséquence les autres éléments du calendrier de la fusion.

Veuillez lire attentivement l'Annexe 2, qui définit un calendrier pour le projet de fusion.

A 6. Règles relatives à la cession des actifs et passifs et au traitement du Compartiment absorbé

À la Date de prise d'effet, les actifs et passifs détenus par le Compartiment absorbé seront cédés au Compartiment absorbant, et tous les Actionnaires détenant encore des Actions du Compartiment absorbé seront en droit de recevoir des Actions du Compartiment absorbant en échange de celles-ci.

L'Annexe 1 à la présente circulaire décrit les Catégories d'Actions du Compartiment absorbant dont des Actions vous seront attribuées si vous décidez de ne pas demander le rachat de/de ne pas échanger vos actions avant la fusion envisagée.

Par ailleurs, à compter de la Date de prise d'effet, tous éléments exceptionnels (remboursements de retenue à la source, actions collectives, etc.) donnant lieu à règlement en faveur du Compartiment absorbé seront automatiquement cédés au Compartiment absorbant.

B. Autres aspects du projet de fusion

B 1. Droit de souscrire et/ou de faire racheter ou d'échanger des Actions

La mise en œuvre de la fusion n'exige pas l'aval de l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment absorbé.

Si la fusion envisagée ne correspond pas à vos exigences, vous avez la possibilité, à tout moment jusqu'au 8 mars 2024 à 13 h 00 (heure normale d'Europe centrale) :

- de demander le rachat de vos Actions, conformément aux conditions et modalités décrites par le Prospectus, sans encourir de frais de rachat (hors taxes éventuelles), ou
- d'échanger sans frais vos actions de la Catégorie d'Actions concernée en dehors du Compartiment au profit d'un autre Compartiment d'Invesco Funds (sous réserve des montants minimums de placement et des critères d'admissibilité précisés dans le Prospectus et de l'autorisation dudit compartiment à la vente dans votre pays). Si vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter notre équipe de services aux investisseurs au numéro +353 1 439 8100 (option 2), votre agent ou votre bureau Invesco local.

Afin de dissiper toute ambiguïté, dans le cas du rachat d'Actions « B », il sera renoncé, le cas échéant, aux CDSC.

Veuillez noter qu'un rachat reviendra à liquider votre participation dans le Compartiment absorbé, ce qui peut avoir des conséquences sur le plan fiscal.

En cas de doute quant à votre situation fiscale personnelle, veuillez consulter vos conseillers professionnels.

À compter de 13 h 00 (heure normale d'Europe centrale) du 8 mars 2024 au 15 mars 2024 compris, toutes les opérations (y compris les transferts) concernant le Compartiment absorbé seront suspendues de manière à assurer l'efficacité de la fusion.

En outre, il convient de noter qu'à compter du 18 décembre 2023, le Compartiment absorbé sera fermé aux nouveaux actionnaires étant donné qu'il est prévu de le fusionner. Toutefois, les Actionnaires existants peuvent et pourront continuer à souscrire, racheter ou échanger des catégories d'actions du Compartiment dans lequel ils investissent conformément aux dispositions énoncées dans le Prospectus, jusqu'au 8 mars 2024, comme décrit ci-dessus.

Au terme de la fusion, étant devenu Actionnaire du Compartiment absorbant, vous pourrez faire racheter vos Actions de ce dernier conformément aux modalités habituelles définies par le Prospectus.

Aucune action n'est donc nécessaire à la Date de prise d'effet de la part des Actionnaires ayant accepté la fusion et désireux de se voir attribuer des Actions du Compartiment absorbant en échange de leurs Actions du Compartiment absorbé.

La fusion sera automatique pour tous les Actionnaires du Compartiment absorbé n'ayant pas exercé leur droit de faire racheter/d'échanger leurs actions selon le calendrier défini ci-dessus.

B 2. Coûts

Il n'y a aucuns frais préliminaires restants à amortir concernant le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant.

La Société de gestion supportera les coûts associés à la préparation et à la mise en œuvre de la fusion proposée, y compris tous les frais juridiques, de conseil et d'administration.

Veuillez vous reporter à la section A2 ci-dessus pour le traitement des coûts découlant du rééquilibrage du portefeuille de placements détenus par le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund.

La Société de gestion n'est pas responsable des considérations fiscales propres à un client particulier et il est recommandé de lire la section B3 ci-dessous ou de consulter votre conseiller en cas de doute quant à l'impact de la fusion envisagée.

B 3. Fiscalité

Il incombe aux Actionnaires de s'informer des conséquences fiscales de la fusion envisagée. Il en va de même concernant la situation fiscale du Compartiment absorbant en vertu de la législation de leurs pays de nationalité, de résidence, de domiciliation ou d'immatriculation.

C. Liquidation du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund

Une fois la fusion achevée, le compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund sera liquidé à la Date de prise d'effet.

Comme mentionné ci-dessus, veuillez noter que la Catégorie d'Actions « A1 » sera exposée à des actifs russes faisant l'objet de sanctions internationales qui sont actuellement évalués à zéro dans la VL. Au 15 février 2022, ces actifs représentaient 0,04 % de la VL du Compartiment absorbé. La valeur de ces actifs a été réduite à zéro le 2 mars 2022.

En raison des sanctions en cours, il sera peut-être impossible de liquider les actifs russes susmentionnés à la Date de prise d'effet ou avant cette date. Jusqu'à ce que ces actifs soient retirés des sanctions, ils resteront détenus sur le compte du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund auprès du Dépositaire, et tous les frais du Dépositaire relatifs à ces actifs encourus après la Date de prise d'effet seront déduits du produit de la vente de ces actifs. Ces frais du Dépositaire devraient être minimes, car on prévoit que la commission du Dépositaire soit nulle tant que la valorisation de ces actifs russes reste à zéro. Dans la mesure où ces titres ne feront plus l'objet de sanctions et seront disponibles à la vente, ces actifs seront vendus et le produit après déduction de tous les impôts ou frais de transaction et frais du Dépositaire (le cas échéant) sera distribué aux Actionnaires du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund à la Date de prise d'effet. Veuillez noter que si ce produit ne suffit pas à couvrir les coûts concernés, aucune distribution ne sera effectuée.

La Société de gestion surveillera les conditions de marché des actifs russes et organisera ultérieurement la cession de ces actifs et la distribution du produit (le cas échéant). Le versement du produit devrait être effectué en une seule fois après la vente des actifs russes et déduction faite des éventuels frais du Dépositaire comme décrit ci-dessus. Cette distribution s'accompagnera d'une notification aux Actionnaires concernés. Ces actifs continueront d'être évalués à zéro jusqu'à la Date de prise d'effet, à moins que ces actifs ne deviennent éligibles à la vente avant la Date de prise d'effet.

D. Mise à disposition des documents et informations sur le Compartiment absorbant

Les versions en langue anglaise de tous les DIC du Compartiment absorbant sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société de gestion ou sur son site Internet (www.invescomanagementcompany.lu). Le cas échéant, des traductions des DIC seront proposées sur les sites Internet locaux d'Invesco, accessibles via cette adresse : www.invesco.com. Il est vivement recommandé de consulter les DIC correspondants afin de décider en connaissance de cause d'investir ou non.

On peut également se procurer tous les DIC auprès de notre **équipe de services aux investisseurs** au numéro +353 1 439 8100 (option 2).

Le Prospectus présente un complément d'information concernant le Compartiment absorbant. Il est mis à disposition sur le site Internet de la Société de gestion : www.invescomanagementcompany.lu. Si la législation locale l'exige, il l'est également sur les sites Internet locaux d'Invesco, accessibles via www.invesco.com.

On peut se procurer gratuitement, sur simple demande, les Statuts, les derniers Rapports annuels et semestriels, ainsi que le Prospectus de la SICAV :

- auprès du siège social de la Société de gestion, au 37A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, ou
- auprès du siège social de la SICAV, Vertigo Building - Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, aux heures de bureau habituelles.

L'auditeur indépendant de la SICAV validera des questions relatives à la valorisation des actifs transférés de la SICAV au Compartiment absorbant à la Date de prise d'effet. Vous êtes en droit de vous procurer gratuitement des copies du rapport préparé par l'auditeur indépendant de la SICAV, qui peuvent être obtenues sur demande auprès de la Société de gestion de la SICAV.

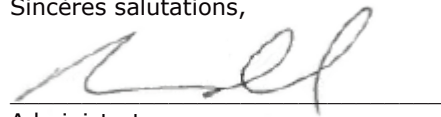
E. Informations complémentaires

Si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires concernant la fusion et la liquidation envisagées, n'hésitez pas à en faire la demande auprès du **siège social de la SICAV**, de notre **équipe de services aux investisseurs**, au +353 1 439 8100 (option 2), de **votre agent ou votre bureau Invesco local**.

- **Pour les Actionnaires en Allemagne** : si vous agissez en qualité de distributeur/d'institution responsable des comptes de dépôt de titres des Actionnaires en Allemagne, il est porté à votre attention que vous êtes tenu de transmettre le présent courrier à vos clients finaux sur un support durable. Pour ce faire, veuillez envoyer la facture de remboursement des coûts rédigée en anglais et indiquer le numéro de TVA LU24557524 à : Durable Media Department, Invesco Management S.A., 37A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg. Veuillez utiliser le format BVI. Pour plus d'informations sur la facturation, rendez-vous sur durablemediainvoice@invesco.com ou téléphonez au +352 27 17 40 84.
- **Pour les Actionnaires en Suisse** : le Prospectus, les Documents d'informations clés (DIC), les Statuts de la SICAV, ainsi que les rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse. Invesco Asset Management (Switzerland) Ltd., Talacker 34, 8001 Zurich, est le représentant en Suisse et BNP PARIBAS, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, est l'agent payeur en Suisse.
- **Pour les Actionnaires en Italie** : les demandes de rachat seront effectuées conformément aux conditions du Prospectus. Les Actionnaires pourront racheter leurs actions sans frais de rachat autres que la commission d'intermédiation appliquée par les agents payeurs concernés en Italie, comme indiqué dans l'Annexe du formulaire de demande italien en vigueur et disponible sur le site Internet www.invesco.it.
- **Pour les Actionnaires en Belgique** : le Prospectus (en anglais), les Documents d'information clé (en français), le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel (en anglais) des Familles de Compartiments sont également disponibles gratuitement auprès de facilités en Belgique (Invesco Management S.A. (Luxembourg) succursale belge 143/4 Avenue Louise, 1050 Brussels). Par ailleurs, les valeurs nettes d'inventaire (VNI) des compartiments commercialisés en Belgique sont publiées dans l'Echo, De Tijd et sur le site www.beama.be.
- **Pour les Actionnaires au Royaume-Uni (UK)** : veuillez vous reporter aux DIC du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant, disponibles sur le site Internet local du Royaume-Uni conformément aux exigences du Royaume-Uni.

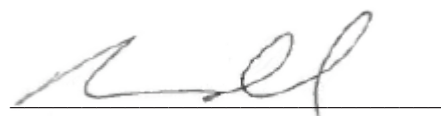
Merci d'avoir pris le temps de lire ces informations.

Sincères salutations,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'N. el', written over a horizontal line.

Administrateur
Pour
Invesco Funds

Reconnu par

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'N. el', written over a horizontal line.

Administrateur
Pour
Invesco Management S.A.

Annexe 1

Principales différences et similitudes entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant

Dans la présente Annexe, les termes commençant par une majuscule servant à la description du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund et du Compartiment absorbant ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Ce tableau présente les principales différences et similitudes entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant du point de vue de vos intérêts. Le Prospectus décrit en détail le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant. Afin de lever toute ambiguïté, la politique d'investissement et le profil de risque du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant diffèrent. Il existe d'autres différences, comme indiqué plus en détail à l'Annexe 1 ci-dessous (par exemple, le profil de l'investisseur type, la méthode utilisée pour calculer l'exposition globale, le niveau prévu de l'effet de levier et la classification SFDR). Toutefois, la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissements, les principaux prestataires de services (Dépositaire, Agent administratif et Auditeurs), les types et conventions de dénomination de la Catégorie d'Actions, la devise de référence (EUR), les caractéristiques opérationnelles (Jours ouvrables, Heure limite de passation des ordres, Date de règlement, Calcul de la VL, Politique de distribution et Rapports) sont identiques. Enfin, la structure des frais (telle que résumée dans la Section A3 ci-dessus) est différente, car la structure globale des frais du Compartiment absorbant est inférieure.

***Ces classes d'actions ne sont pas autorisées à la commercialisation en Belgique.*

Ces classes d'actions ne sont pas autorisées en France.

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
Désignation du compartiment	Invesco Global Targeted Returns Fund	Invesco Sustainable Global Income Fund
Catégories d'Actions et codes ISIN	A (couverte en CHF) - Capitalisation (LU1004132996)**# A (couverte en USD) - Capitalisation (LU1004132723) A (couverte en SEK) - Capitalisation (LU1814058308)**# A - Capitalisation (LU1004132566) A - Distributions annuelles (LU1004132640) A (couverte en GBP) - Capitalisation (LU1075209020)** B - Capitalisation (LU1075209293)**# C - Capitalisation (LU1004133028)** C (couverte en CHF) - Capitalisation (LU1218207063)** C (couverte en GBP) - Capitalisation (LU1075209376)** C (couverte en USD) - Capitalisation (LU1075209533)** E - Capitalisation (LU1004133291)** I (couverte en CAD) - Distributions annuelles (LU1218207733)**# R (couverte en USD) - Capitalisation (LU1590493299)**# R - Capitalisation (LU1004133374)**# S (couverte en USD) - Capitalisation (LU1218207659)**# S - Capitalisation (LU1218207576)** Z - Capitalisation (LU1004133531) Z - Distributions annuelles (LU1642785650) Z (couverte en CHF) - Capitalisation (LU1439460293)**# Z (couverte en GBP) - Capitalisation (LU1218207147)**# Z (couverte en USD) - Capitalisation (LU1218207220)	A (couverte en CHF) - Capitalisation (LU2708674648)**# A (couverte en USD) - Capitalisation (LU2708676858) A (couverte en SEK) - Capitalisation (LU2708676932)**# A - Capitalisation (LU2530422497) A - Distributions annuelles (LU2530422570) A (couverte en GBP) - Capitalisation (LU2708677070)** A - Capitalisation (LU2530422497) C - Capitalisation (LU2708676262)** C (couverte en CHF) - Capitalisation (LU2708676775)** C (couverte en GBP) - Capitalisation (LU2708676692)** C (couverte en USD) - Capitalisation (LU2708676429)** E - Capitalisation (LU2708676346)** I (couverte en CAD) - Distributions annuelles (LU2708675967)**# R (couverte en USD) - Capitalisation (LU2708676007)**# R - Capitalisation (LU2708675884)**# S (couverte en USD) - Capitalisation (LU2708675702)**# S - Capitalisation (LU2530422901)** Z - Capitalisation (LU2530423032) Z - Distributions annuelles (LU2708675454) Z (couverte en CHF) - Capitalisation (LU2708675611)**# Z (couverte en GBP) - Capitalisation (LU2708675538)**# Z (couverte en USD) - Capitalisation (LU2708675371)
Gestionnaire d'investissements	Invesco Asset Management Limited	Invesco Asset Management Limited
Sous-gestionnaire d'investissement	Invesco Advisers, Inc. et/ou Invesco Asset Management Deutschland GmbH	S./O.
Objectif et politique d'investissement et recours aux instruments financiers dérivés	Le Compartiment a pour objectif de générer un rendement total positif dans toutes les conditions de marché sur une période de trois années consécutives. Le Fonds vise un rendement brut de 5 % par an au-delà de l'EURIBOR 3 mois (ou un taux de référence équivalent) moyennant une volatilité au moins moitié moindre que celle des actions mondiales, sur la même période de 3 années consécutives. Rien ne garantit que le Compartiment réalisera un rendement positif ou atteindra son objectif de volatilité.	Le Compartiment vise à soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone sur le moyen à long terme en vue d'atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. Dans le cadre de la réalisation de son objectif d'investissement durable, le Compartiment vise à générer des revenus et une croissance du capital.

Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en associant un certain nombre d'idées d'investissement individuelles au sein d'un portefeuille avec gestion du risque.

Chaque idée est sélectionnée, sur la base d'un horizon d'investissement à 2-3 ans, parmi les secteurs économiques et types d'actifs incluant, de manière non exhaustive, les actions, le crédit, les taux d'intérêt, les devises, les matières premières, l'inflation, l'immobilier et/ou la volatilité. Les idées d'investissement sont sélectionnées par le Gestionnaire d'investissements après une analyse approfondie fondée sur sa thèse économique centrale, des informations analytiques et les opinions d'autres professionnels de l'investissement au sein du groupe.

Pour assurer une répartition prudente du risque et un portefeuille diversifié, le Compartiment appliquera en permanence au moins cinq idées d'investissement individuelles à l'aide d'au moins trois types d'actifs différents. Alors que l'objectif du Compartiment consiste à réduire la volatilité en associant ces idées d'investissement, il convient de noter que cet objectif pourrait ne pas être satisfait.

Le déploiement des idées d'investissement au sein du Compartiment peut prendre deux formes différentes : (i) une exposition de marché qui peut être contractée via des investissements en organismes de placement collectif autorisés ou directement dans des actifs autorisés ou (ii) le recours à des instruments financiers dérivés (« Dérivés ») qui comprend, sans toutefois s'y limiter, les positions acheteur/vendeur directionnelles ou neutres (pair trades). Certaines idées peuvent utiliser une association d'exposition directe et de dérivés pour obtenir le résultat recherché.

Les actifs pouvant être utilisés pour mettre en œuvre les idées d'investissement du Compartiment comprennent les actions, titres liés aux actions, titres de créance (y compris ceux émis par des entreprises, États et/ou institutions supranationales), sociétés d'investissement immobilier (REIT), parts d'OPCVM et/ou autres OPC (y compris, sans toutefois s'y limiter, les fonds négociés en Bourse), Instruments du marché monétaire autorisés et tout autre instrument autorisé qui peut inclure une exposition indirecte aux matières premières.

Le Compartiment cherche à atteindre son objectif en s'exposant principalement à une allocation flexible de titres de créance et d'actions mondiales (l'allocation devrait varier de 35 % en actions et de 65 % en obligations à 65 % en actions et 35 % en obligations, mais sera ajustée périodiquement selon l'avis du Gestionnaire d'investissements sur l'environnement de marché et peut parfois se situer en dehors de cette fourchette) qui répondent à l'objectif d'investissement durable du Compartiment, comme détaillé ci-dessous.

Les titres de créance peuvent comprendre des titres de qualité « investment grade », « non-investment grade » ou non notés, ainsi que des ABS (jusqu'à 10 % de la VL du Compartiment) émis par des sociétés, des gouvernements, des organismes supranationaux et d'autres entités publiques du monde entier. Il est prévu que l'exposition aux titres de créance de qualité « investment grade » soit comprise entre 30 % et 50 %, que l'exposition aux titres de créance de qualité « non-investment grade » soit comprise entre 10 % et 30 % et que l'exposition aux titres non notés soit comprise entre 0 % et 10 %. Toutefois, ces fourchettes peuvent être dépassées en fonction des circonstances du marché.

Jusqu'à 25 % de la VL du Compartiment peuvent être investis dans les marchés émergents.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du Compartiment seront revus et appliqués régulièrement par le Gestionnaire d'investissements. Cette approche inclura les aspects suivants :

1. Le Gestionnaire d'investissements utilisera une présélection positive basée sur son système de notation exclusif pour identifier les actions et les obligations d'entreprises et d'État dans lesquelles les activités des émetteurs contribuent positivement à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ces émetteurs comprennent, sans s'y limiter, les sociétés qui ont une faible empreinte carbone, ou qui ont fait ou font des progrès vers la réduction de leur empreinte carbone. Le Compartiment investit également dans des

***Ces classes d'actions ne sont pas autorisées à la commercialisation en Belgique.*

Ces classes d'actions ne sont pas autorisées en France.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 5 % de sa VL dans des titres convertibles (CCO).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 5 % de sa VL dans des titres qui, de l'avis de la SICAV, sont en défaut ou qui ont de fortes chances d'être en défaut (« Titres en détresse »).

Ce Compartiment peut exposer jusqu'à 5 % de sa VL à des actions A chinoises cotées sur les Bourses de Shanghai ou de Shenzhen, via Stock Connect.

Le Compartiment doit limiter à moins de 10 % de sa VL ses opérations visant des obligations chinoises onshore sur le CIBM par le biais de Bond Connect.

Le déploiement des idées d'investissement du Compartiment s'accompagnera d'un recours important aux Dérivés à des fins d'exposition à des positions longues et courtes. L'utilisation des Dérivés créera un effet de levier et l'exposition totale du Compartiment dépassera sa VL.

Le recours du Compartiment aux Dérivés peut inclure, sans toutefois s'y limiter, des dérivés négociés en Bourse ou de gré à gré sur devises, taux d'intérêt, crédit, indices de matières premières, autres indices autorisés ou actions. Ces Dérivés peuvent inclure (de manière non exhaustive) des contrats d'échange sur défaillance (credit default swaps), des contrats d'échange de rendement total (total return swaps), des contrats d'échange (swaps), des contrats à terme standardisés (futures) et de gré à gré (forwards), ainsi que des options. Ces dérivés peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace de portefeuille et/ou afin d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment.

Le Compartiment ne peut conclure de contrats sur instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement (pour des explications plus détaillées sur l'emploi des produits dérivés aux fins d'investissement, voir plus haut « Politique d'investissement »).

titres émis par des sociétés ou des États qui ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) nettes à zéro ou qui se sont engagées à réduire leurs GES nettes à zéro d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris sur le changement climatique.

2. Le Gestionnaire d'investissements peut consacrer une partie du portefeuille à des obligations présentant des caractéristiques durables, y compris, mais sans s'y limiter, des obligations vertes, des obligations liées au développement durable et des obligations favorisant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

3. Le Gestionnaire d'investissements peut également allouer une partie du portefeuille à des émetteurs et des instruments en lien avec des activités de solutions climatiques (y compris, notamment, les énergies renouvelables, l'électrification et le transport à faible teneur en carbone).

En outre, afin de s'assurer que les investissements du Compartiment ne portent pas atteinte de manière significative à d'autres objectifs environnementaux et sociaux, le Compartiment appliquera une présélection pour exclure les sociétés qui ne répondent pas aux critères du Compartiment sur une gamme d'indicateurs environnementaux et sociaux autre, notamment, les principales incidences négatives devant être prises en compte conformément à la réglementation européenne applicable et le niveau d'implication dans des activités telles que (mais sans s'y limiter) le pétrole et le gaz conventionnels et non conventionnels et l'extraction et la production de charbon. Toutes les sociétés envisagées feront l'objet d'une présélection afin de s'assurer de leur conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et de les exclure en cas de non-conformité. Le Compartiment tient également compte d'une Liste d'exclusion, comme détaillé ci-dessous.

Des exclusions supplémentaires s'appliqueront également, notamment le tabac et les armes. Les critères d'exclusion actuels peuvent être mis à jour de temps à autre.

Les entreprises sont évaluées sur la base d'une série de principes de bonne gouvernance qui peuvent varier, par exemple en fonction

La part de la VL du Compartiment exposée aux swaps sur rendement total est de 50 %. En situation normale, la part maximale de la valeur liquidative du Compartiment exposée aux swaps sur rendement total est de 200 %.

de leur profil d'activité ou des juridictions dans lesquelles elles opèrent. Le Gestionnaire d'investissements évalue les sociétés sur leurs pratiques de bonne gouvernance à l'aide de mesures qualitatives et quantitatives, et prend les mesures appropriées en cas de préoccupations importantes en la matière.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 20 % dans des obligations conditionnelles convertibles (CCO).

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de sa VL dans des titres qui, de l'avis de la SICAV, sont en défaut ou qui ont de fortes chances d'être en défaut (« Titres en détresse »).

Le Compartiment doit limiter à moins de 10 % de sa VL ses opérations visant des obligations chinoises onshore sur le CIBM par le biais de Bond Connect.

Afin de gérer la duration et la liquidité globales du Compartiment, ce dernier peut investir jusqu'à 30 % de sa VL dans des Instruments du marché monétaire, des fonds du marché monétaire et de la dette publique à l'échelle nationale ou locale, qui peuvent ne pas être considérés comme des investissements durables.

Les dérivés dans lesquels investit le Compartiment peuvent comprendre, sans s'y limiter, des produits dérivés de crédit, de taux d'intérêt, de devises et de volatilité et peuvent être utilisés pour prendre des positions longues comme courtes. Ces dérivés peuvent inclure, de manière non exhaustive, des contrats d'échange sur défaillance (credit default swaps), des contrats d'échange de taux d'intérêt (interest rate swaps), des contrats de change à terme (currency forwards) et des contrats à terme standardisés (futures), ainsi que des options. Les dérivés à des fins d'investissement répondront à l'objectif d'investissement durable du Compartiment, tandis que, en l'absence d'instruments qualifiés sur le marché, les dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille peuvent ne pas toujours être entièrement alignés sur l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

***Ces classes d'actions ne sont pas autorisées à la commercialisation en Belgique.*

Ces classes d'actions ne sont pas autorisées en France.

		Il est prévu que les placements dans des devises autres que l'EUR soient couverts en EUR à la discrétion du Gestionnaire d'investissements. Pour plus d'informations sur la durabilité du Compartiment, reportez-vous à l'Annexe B du Prospectus, qui contient les informations précontractuelles du Compartiment relatives à l'article 9 du SFDR. Aux fins du Compartiment : « Liste d'exclusion » désigne la liste des sociétés et des pays pouvant être exclus de l'univers d'investissement du Compartiment sur demande des investisseurs (et à la discrétion du Gestionnaire d'investissements) qui est périodiquement revue et mise à jour. La Liste d'exclusion complète est disponible pour les Actionnaires sur demande auprès de la Société de gestion. Le Compartiment ne peut conclure de contrats sur instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion efficace de portefeuille, de couverture et d'investissement (pour des explications plus détaillées sur l'emploi des produits dérivés aux fins d'investissement, voir plus haut « Politique d'investissement »).
Classification SFDR	Article 6	Article 9
Profil de l'investisseur type	Ce Compartiment peut intéresser les investisseurs qui recherchent un rendement à moyen terme par une exposition à un portefeuille appliquant une approche macro mondiale pour prendre des positions longues et courtes sur différentes classes d'actifs. Les investisseurs de ce Compartiment doivent être disposés à accepter une volatilité au moins modérée. Cette volatilité peut parfois être amplifiée en raison de l'exposition du Compartiment aux instruments financiers dérivés.	Ce Compartiment peut intéresser les investisseurs qui recherchent un rendement à moyen et long terme par une exposition à un portefeuille d'actions et de titres de créance mondiaux qui contribuent à un objectif d'investissement durable et qui sont disposés à accepter une volatilité modérée à forte. Cette volatilité peut parfois être amplifiée en raison de l'exposition du Compartiment aux instruments financiers dérivés.
Méthode utilisée pour calculer l'exposition globale	VaR absolue	VaR relative
		Portefeuille de référence : 50 % MSCI World Index EUR-Hedged, 35 % ICE BofA Global Corporate Index EUR-Hedged et 15 % ICE BofA Global High Yield Index EUR-Hedged.
Niveau prévu de l'effet de levier	900 %	150 %
Indice de référence utilisé à des fins de comparaison	<u>Nom de l'indice de référence</u> : Euribor à 3 mois + 5 %	<u>Nom de l'indice de référence</u> : 50 % MSCI World Index EUR-Hedged (Net Total Return), 35 % ICE BofA Global Corporate Index EUR-

	<u>Utilisation de l'indice de référence</u> : le Compartiment fait l'objet d'une gestion active et n'est pas tenu de suivre son indice de référence, qui est utilisé à des fins de comparaison. Puisque l'indice de référence est un substitut à un taux du marché monétaire, le chevauchement ne s'applique pas. Pour certaines Catégories d'Actions, l'indice de référence peut ne pas être représentatif et une autre version de l'indice de référence peut être utilisée, ou le Compartiment peut n'avoir aucun indice de référence lorsqu'il n'existe pas de comparateur approprié. Ces informations seront disponibles pour la Catégorie d'Actions correspondante sur le site Internet de la Société de gestion.	Hedged (Total Return) et 15 % ICE BofA Global High Yield Index EUR-Hedged (Total Return) <u>Utilisation de l'indice de référence</u> : le Compartiment fait l'objet d'une gestion active et n'est pas tenu de suivre son indice de référence, qui est utilisé à des fins de comparaison. Bien que l'indice de référence ne soit pas conforme à l'objectif d'investissement durable du Compartiment, il constitue un substitut approprié à l'univers d'investissement dans son ensemble et il est donc probable que la majorité des participations du Compartiment fassent également partie de l'indice. En tant que compartiment faisant l'objet d'une gestion active, ce chevauchement sera modifié et cette déclaration pourra être mise à jour ponctuellement. Le Gestionnaire d'investissements dispose d'un large pouvoir discrétionnaire en matière de construction de portefeuille. Ainsi, il est prévu que les caractéristiques de risque et rendement du Compartiment puissent sensiblement différer au fil du temps de celles de l'indice de référence. Pour certaines Catégories d'Actions, l'indice de référence peut ne pas être représentatif et une autre version de l'indice de référence peut être utilisée, ou le Compartiment peut n'avoir aucun indice de référence lorsqu'il n'existe pas de comparateur approprié. Ces informations seront disponibles pour la Catégorie d'Actions correspondante sur le site Internet de la Société de gestion.
Prêt de titres	Ce Compartiment peut réaliser des opérations de prêt de titres. La proportion attendue de la VL du Compartiment soumise à des opérations de prêt de titres est de 20 %. En temps normal, la proportion maximale de la VL du Compartiment soumise à des opérations de prêt de titres est de 50 %.	Ce Compartiment peut réaliser des opérations de prêt de titres. La proportion attendue de la VL du Compartiment soumise à des opérations de prêt de titres est de 20 %. En temps normal, la proportion maximale de la VL du Compartiment soumise à des opérations de prêt de titres est de 50 %.

***Ces classes d'actions ne sont pas autorisées à la commercialisation en Belgique.*

Ces classes d'actions ne sont pas autorisées en France.

Annexe 2

Calendrier du projet de fusion et de liquidation

Dates clés	
Événement	Date
Communication de la circulaire aux Actionnaires	26 janvier 2024
Rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé*	À compter du 1 ^{er} mars 2024
Dernier jour de négociation des Actions du Compartiment absorbé (réception des demandes de souscription, de rachat, d'échange ou de transfert)	8 mars 2024
Création de la Catégorie d'Actions « A1 » et transfert des actifs russes	15 mars 2024
Date de prise d'effet de la fusion et de la liquidation du compartiment Invesco Global Targeted Returns Fund (Catégorie d'Actions « A1 »)	Le 15 mars 2024, ou à une date ultérieure fixée par les Administrateurs et pouvant intervenir jusqu'à quatre (4) semaines plus tard, sous réserve de l'approbation d'une date ultérieure par les instances réglementaires concernées et de notification immédiate des Actionnaires par écrit. Si les Administrateurs fixent une Date de prise d'effet ultérieure, ils peuvent également modifier en conséquence les autres éléments du calendrier de la fusion.
Premier jour de négociation des Actions émises par le Compartiment absorbant à la suite de la fusion envisagée	18 mars 2024
Envoi aux Actionnaires d'une confirmation écrite du rapport d'échange et du nombre d'Actions du Compartiment absorbant	Dans les 21 jours à compter de la Date de prise d'effet

*Les Actionnaires qui restent dans le Compartiment absorbé pendant la période de rééquilibrage seront soumis aux coûts de rééquilibrage, dans la mesure où ces derniers sont pris en charge par le Compartiment absorbé jusqu'à un maximum de 58 pb de sa VL à la date de rééquilibrage.